

autres documents inédits. Récemment encore, la chambre des communes a autorisé des recherches du même genre et pour le même but, dans les archives des gouvernements étrangers. Ce n'est pas là une tentative expérimentale, un accès d'activité capricieuse, mais un plan bien mûri dont l'exécution sera graduelle et qui s'agrandira selon les circonstances. Depuis, le gouvernement anglais poursuit sa tâche avec persévérance et utilité."

Mais nous ne pouvons mieux faire que de citer à ce sujet les remarques du regretté M. L. P. Turcotte qui avait si fort à cœur la cause de nos archives publiques.

"En France, écrivait-il, quels soins le gouvernement, les communautés et les sociétés savantes n'ont-ils pas donnés à la conservation des archives. On a fait en 1782 une liste des dépôts qui existaient alors, au nombre de 1225. On avait antérieurement (1763) examiné ces dépôts et copié plus de 50,000 pièces manuscrites qui forment une des plus belles collections de la Bibliothèque Nationale. Non content de cela, on étendit les recherches à l'étranger et l'on se procura 120 volumes *in folio* de documents en Angleterre, 50 volumes de lettres de Papes relatives à l'histoire de France; 110 volumes furent tirés des archives des Pays-Bas."

"Et qui ne connaît la masse énorme de documents inédits sur l'histoire de France, collection de plus de 60 volumes in 40 publiée par le ministre de l'instruction publique sous le dernier empire." 1

"En Belgique, le gouvernement a pris un intérêt tout particulier à la collection et à la conservation des archives. De 1834 à 1862, en vertu d'un décret du roi Léopold, il a publié 5 gros volumes in 40 des inventaires des diverses

1 Cette collection se trouve à la bibliothèque de la législature à Québec.